



31819 - la description de la oumra

question

Je veux connaître en détail la description de la oumra...

la réponse favorite

Louange à Allah.

La pratique cultuelle ne peut rapprocher son auteur d'Allah ni être agréée par Lui que grâce à deux choses :

- la sincérité à l'égard d'Allah, le Puissant et majestueux, qui consiste à ne viser que la face d'Allah et la demeure dernière, ce qui exclut le souci de se faire voir ou entendre et d'autres considérations mondaines.
- Suivre le Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) dans les actes et propos, ce qui n'est réellement possible que si l'on connaît sa Sunna.

Nous allons résumer les lignes qui suivent la description du pèlerinage telle que faite dans la Sunna.

La oumra est composée de quatre choses :

- L'entrée en état de sacralisation

Il s'agit de nourrir l'intention de s'engager immédiatement dans les rites du pèlerinage mineur (oumra) ou majeur (hadj).

La Sunna veut que le pèlerin marque son entrée en état de sacralisation par l'abandon de ses habits habituels, la prise d'un bain rituel comme celui qui doit suivre les rapports intimes, et par l'usage de parfum pour sa tête et sa barbe.



La persistance des effets de l'usage du parfum ne comporte aucun inconvénient, conformément à un hadith cité dans les Deux Sahih et rapporté d'après Aïcha (P.A.a) qui a dit : **Quand le Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) voulait entrer en état de sacralisation, il utilisait le meilleur parfum dont il disposait et j'apercevais les traces du musc sur sa tête et sur sa barbe** . (rapporté par al-Boukhari, 271 et par Mouslim, 1190).

Le terme wabis signifie éclat, reflet.

Le bain rituel pris avant l'entrée en état de sacralisation est une sunna aussi bien pour les hommes que pour les femmes y compris les accouchées et celles qui vivent leur cycle menstruel. Ceci s'atteste dans l'ordre que le Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) donna à Asma bint Oumays, qui venait d'accoucher, de prendre un bain et de poser un tissu de protection sur son sexe avant d'entrer en état de sacralisation » (rapporté par Mouslim, 1209).

Après le bain et l'usage du parfum, le fidèle se met en habit de pèlerin et effectue la prière obligatoire du moment (ceci ne concerne pas la femme naturellement empêchée) ou deux rakaa surérogatoire avec l'intention de les faire suivre à ses ablutions. Une fois la prière achevée, il s'oriente vers la qibla (direction de La Mecque) et nourrit l'intention d'entrer immédiatement en état de sacralisation. Il peut aussi retarder cette formalité jusqu'à son installation sur sa monture, au moment où il s'apprête à partir. L'entrée en état de sacralisation doit être effective avant que le pèlerin ne quitte le lieu indiqué à cet effet. Ensuite, il dit : **labbayka allahouma Oumratan** = Me voici, Mon Seigneur, pour accomplir une oumra.

Ensuite, il répète la formule de talbiyya utilisée par le Prophète (bénédiction et salut soient sur lui), à savoir :

« Labbayka, allahoumma labbayka

labbayka laa oharika lak labbayka

unna al-hamdou wa ni'mata laka wal-moulk

la sharika laka » = :



Me voici, mon Seigneur, me voici. Me voici, Toi qui n'as point d'associé. Louanges, bienfaits et royauté t'appartiennent. Tu n'as point d'associé. le Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) utilisait aussi cette formule : **Labbayka ilaaha al-haq** = me voici, Dieu de vérité.

Ibn Omar ajoute aux formules rapportées (du Prophète) ceci :

« Labbayka wa saadayka, wal khayr bi yadayka

wa raghba ilayka wal amal » = Me voici animé du bonheur (que Tu procures), tout le bien est entre Tes mains. Ce que l'on désire T'appartient ainsi que l'action (l'octroi du pouvoir d'agir). C'est pour tenir compte tenu de cette parole du Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) : **Gabriel s'est présenté à moi et m'a demandé de dire à mes compagnons et à ceux qui m'ont suivi de réciter la talbiyya à haute voix** (déclaré authentique par al-Albani dans Sahih Abou Dawoud, 1599) C'est encore pour se conformer à la parole du Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) : **Le meilleur pèlerinage est celui marqué par une récitation de la talbiyya à haute voix et par l'immolation d'un sacrifice** .

La femme les prononce de manière audible à son voisin immédiat, à moins que celui-ci soit étranger (à elle). Car, dans ce cas, elle doit les réciter discrètement.

Si celui qui veut entrer en état de sacralisation craint de se heurter à un obstacle pouvant l'empêcher de terminer son pèlerinage (comme une maladie, un ennemi, une arrestation ou d'autres entraves) il convient qu'il formule une condition en ces termes : **Si je suis confronté à un obstacle je mets fin à mon pèlerinage séance tenante** . C'est-à-dire si je suis empêché de poursuivre mon pèlerinage en raison d'une maladie, d'un retard ou de toute autre (cause) je mets fin à mon état d'ihram.

Le Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) avait donné à Dhoubayy bint Zoubayr qui, bien que malade, voulait se mettre en état de sacralisation, l'ordre de formuler son intention au conditionnel et lui avait dit : **Ton Maître acceptera ce que tu auras excepté** (rapporté par al-Boukhari, 5089 et par Mouslim, 1207).



Quand on soumet son intention à effectuer le pèlerinage à ladite condition et se heurte ensuite à un obstacle, on met fin à son état d'ihram, sans rien encourir.

Quant au pèlerin qui ne craint aucune entrave susceptible de l'empêcher de terminer son pèlerinage, il ne convient pas qu'il formule ladite condition car le Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) ne l'avait ni fait ni recommandé à tout le monde. S'il l'a recommandé à Dhoubata bint Zoubayr, c'était à cause de sa maladie.

Le pèlerin doit répéter fréquemment la talbiyya :

La talbiyya est recommandée dans la oumra : depuis l'entrée en ihram jusqu'au début du tawaf. De même, elle est recommandée dans le hadj jusqu'à la lapidation de la stèle al-aqaba, le jour de la fête (du Sacrifice).

Prendre un bain rituel avant d'entrer dans La Mecque

Il convient que le pèlerin, arrivé à proximité de La Mecque, prenne un bain rituel, si cela lui est facile, car le Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) l'avait fait avant son entrée dans La Mecque. (rapporté par Mouslim, 1259).

Deuxièmement, le tawaf

Quand le pèlerin veut entrer dans la mosquée sacrée, il doit avancer son pied droit et dit :

Bismi Allah wa salatou wa assalamou alaa rassouli Allah. Allahouma ighfir lii dhounoubi waftah lii abaraaba rahamatika. Aoudhou bi Allahi al-adhim wa biwadjhihi al-Karim wa bi sultanihi al-qadim min ash-shaytan ar-radjim. = Au nom d'Allah, Bénédiction et salut soient sur le Messager d'Allah. Mon Seigneur, pardonne moi mes péchés et ouvre-moi les portes de Ta miséricorde. Je cherche la protection d'Allah, l'Incommensurable à travers Son honorable visage et grâce à Son pouvoir éternel contre Satan le damné.

Ensuite, il avance vers la Pierre noire et la touche avant de commencer à tourner autour de La Kaaba. S'il ne peut pas la toucher avec sa main, il se tourne vers la Pierre, lui fait un geste de la



main, et dit Allahou Akbar sans baiser sa main.

Toucher la Pierre noire procure un grand mérite, car le Prophète (bénédition et salut soient sur lui) a dit : **La Pierre sera ressuscitée au jour de la Résurrection dotée de deux yeux par lesquels elle verra et d'une langue grâce à laquelle elle parlera pour témoigner en faveur de celui qui l'aura touchée** . (déclaré authentique par al-Albani dans Sahih at-Targhib wa at-Tarhib, 1144).

Il est préférable d'éviter la bousculade qui pousse le pèlerin à porter atteinte aux autres ou à la subir de leur part. Selon un hadith, le Prophète (bénédition et salut soient sur lui) a dit à Omar : « Omar, tu es un homme fort ; ne te bouscule pas autour de la Pierre, puisque tu porterais atteinte aux faibles. Si tu trouves un moment d'accalmie, touche-là. Autrement, tourne-toi vers elle et dis : **Allahou Akbar** (rapporté par Ahmad, 191 et jugé très solide par Al-Albani dans Rissaotu manassik al-hadj wal oumra, p. 21.

Ensuite, il avance en laissant la Maison à sa gauche. Quand il arrive à l'angle yéménite, le troisième angle de l'édifice à partir de la Pierre noire, il le touche sans le baiser ni prononcer **Allahou Akbar** . S'il ne peut pas le toucher puisqu'il ne faut pas se bousculer (pour le toucher). Entre cet angle et la Pierre noire, le pèlerin doit dire :

Rabban atina fi ad-dounya hassantan wa fi al-akhirati hassanatan qa qina adhaba an-naar = Maître, donne-nous le bien ici et dans l'au-delà (rapporté par Abou Dawoud et jugé **beau** par al-Albani dans Sahihi Abi Dawoud, 1666).

Chaque fois que le pèlerin passe devant la Pierre noire, il la touche et dit : **Allahou Akbar** . Et il dit au cours des tours effectués autour de la Kaaba les prières et invocations de son choix et récite le Coran. Car le tawaf n'est prescrit que pour rappeler Allah le Très Haut.

Le pèlerin doit marquer son tawaf par deux choses :

La première s'appelle **idhtiba** Ce terme désigne la découverte de l'épaule droite. Cette pratique doit être observée du début à la fin du tawaf. Une fois celui-ci terminé on remet son habit d'ihram normalement puisque l'idhtib ne se fait que pendant le tawaf.



La deuxième s'appelle **ramal** . Ce terme signifie : marcher à pas rapide et rapproché. On le pratique au cours des trois premiers tours. Et puis on marche normalement au cours des quatre derniers tours.

Une fois les sept tours constitutifs du tawaf terminés, le pèlerin couvre de nouveau son épaule droite puis avance vers la station d'Abraham et récite : **Faites de la station d'Abraham un lieu de prière** . Et puis, il effectue deux rakaa derrière la station ; dans la première, il récite la sourate 109 et dans la seconde la sourate 111 après la fatiha (dans les deux cas). Une fois la prière terminée, il se dirige vers la Pierre noire et la touche s'il le peut faire facilement. Ce qui est recommandé ici c'est le fait de toucher la Pierre. Si on ne peut pas le faire, on s'en va sans faire un geste de la main.

Deuxièmement, la marche

Le pèlerin sort (de la mosquée) et quand il se trouve à la proximité de Safa, il récite : **Certes Safa et Marwa font partie des rites prescrits par Allah** . Ensuite, il dit : « Nous commençons là où Allah a commencé. Et puis il escalade le mont Safa de façon à voir la Kaaba. Puis il s'oriente vers elle, lève les mains, loue Allah et prononce les invocations de son choix. Le Prophète (bénédition et salut soient sur lui) avait ici l'habitude de prononcer cette invocation.

Laa ilaaha illa Allahou wahdahou laa sharik lahou. Lahou al-moulk wa lahou al-hamd wa houwa alaa Kulli shayin qadr. Laa ilaaha illa Allahou wahdahou andjaza waadahou wa nassara abdahou wa hazama al-ahzaba wahdahou (rapporté par Mouslim, 1218) = Il n'y a de dieu qu'Allah seul ; Il n'a point d'associé. La royauté et la louange lui appartiennent. Il est Omnipotent. Il n'y a point de dieu en dehors d'Allah seul, il a réalisé Sa promesse, soutenu son esclave-serviteur et mis tout seul les coalisés en déroute ».

Le pèlerin répète cela trois fois en intercalant des invocations : il prononce ledit dhikr suivi d'une invocation puis le prononce et le fait suivre d'une invocation puis le prononce et le fait suivre d'une invocation. Après la troisième fois, il se dirige vers al-Marwa immédiatement.

Arrivé au signal lumineux de couleur verte, il presse le pas aussi intensément qu'il le peut tout en



évitant de nuire aux autres, compte tenu de ce qui a été rapporté de façon sûre, à savoir que le Prophète (bénédition et salut soient sur lui) effectua la marche entre Safa et Marwa en disant : **On ne traverse al-abtah (vallée marquée par les signaux lumineux) qu'aux pas pressés** . C'est-à-dire en trottant. (rapporté par Ibn Madja et déclaré authentique par al-Albani dans Sahih Ibn Madja, 2419).

Arrivé au deuxième signal lumineux, le pèlerin se remet à marcher normalement jusqu'à son arrivée à Marwa. Puis il escalada le mont, se tourne vers la qibla, lève les mains et répète ce qu'il avait dit sur Safa. Ensuite, il redescend de Marwa pur se diriger de nouveau vers Safa. Il marchera normalement là où il faut le faire et pressera le pas à l'endroit indiqué. Arrivé à Safa, il procède comme au début, et il en fera de même, quand il retourne à Marwa ; et ce jusqu'à la fin des va-et-vient, chaque déplacement d'un mont à l'autre constituant une unité. Il prononce pendant cette marche les invocations et les dhikr de son choix et procède à la récitation du Coran.

Remarque

La parole du Très Haut : **Certes, Safa et Marwa font partie des rites prescrits par Allah** est à réciter au moment où celui qui s'apprête à marcher se trouve à proximité de Safa, mais il n'est pas recommandé de la répéter chaque fois que l'on s'approche de Safa, comme le font certaines personnes.

Quatrièmement, le rasage ou la diminution des cheveux une fois les sept tours de la marche bouclés.

Le pèlerin rase ou diminue ses cheveux. Le rasage et la diminution doivent s'appliquer à tous les côtés de la tête. Le rasage est préférable à la diminution car le Prophète (bénédition et salut soient sur lui) a prié trois fois pour ceux qui se rasent et une seule fois pour ceux qui diminuent leurs cheveux » (rapporté par Mouslim, 1303).

La pèlerine diminue ses cheveux l'équivalent d'une phalange. Ceci met fin aux rites constitutifs de la oumra. L'entrée en état de sacralisation, le tawaf, la marche entre Safa et Marwa, le rasage ou la diminution des cheveux. Nous demandons à Allah le Très Haut de nous assister à accomplir



de bonnes œuvres et de l'agréer de nous. Car Il est proche et répond (aux prières).

Voir Kitab manassik al-oumra par al-Albani et Kitab sifat al-hadj wal-oumra et Kitab al-mahadj limourid al-hadj wal oumra par Ibn Outhaymine (Puisse Allah accorder Sa miséricorde à tous).